

Informations sur la résidence étudiante de la HAFL

1. La résidence	1
2. Catégories de chambres	2
3. Infrastructure, résidence et campus	4
4. Se porter candidat-e à une chambre	5
5. Entrée en jouissance / restitution de la chambre	7
6. Quelques informations importantes	7
7. Questions fréquentes	8

1. La résidence

La résidence étudiante est un bâtiment de cinq étages, connecté au bâtiment principal par une aile de liaison. Elle peut accueillir environ 140 étudiant-e-s.



Chaque unité d'habitation consiste en une chambre meublée, catégorisée selon sa grandeur et son aménagement, ce qui détermine son loyer mensuel. Chaque chambre est dotée d'un lavabo avec eau chaude et froide. Il y a des douches et des toilettes à chaque étage.

2. Catégories de chambres

Il y a six catégories de chambres :

A_Nostalgique	CHF 500
B_Standard	CHF 550
B_Moderne	CHF 550
C_Standard	CHF 450
C_Moderne	CHF 450
D_Standard extra*	CHF 630

Les prix indiqués correspondent au loyer mensuel, charges comprises

** Il n'y a qu'un très petit nombre de chambres de cette catégorie.*

Catégorie A_Nostalgique

Loyer mensuel CHF 500

- Chambre meublée
- Grandeur : 15 m²
- Dimensions : 5,6 m x 2,7 m
- Aménagements fixes : penderie, lavabo et armoire à miroir, armoire à habits, grande étagère, bureau avec tiroirs
- Mobilier : lit 90x200 cm, chaise de bureau et lampe de bureau
- Cloison entre le lavabo et le lit
- Réfrigérateur avec compartiment congélateur
- Connexion wifi



Catégorie B_Standard

Loyer mensuel CHF 550

- Chambre meublée
- Grandeur : 15 m²
- Dimensions : 5,6 m x 2,7 m
- Aménagements fixes : penderie, armoire à habits, armoire de cuisine comprenant un réfrigérateur avec compartiment congélateur, meuble de salle de bain, lavabo avec armoire à miroir, étagère, tableau blanc magnétique
- Mobilier : lit 90x200 cm, bureau avec chaise rembourrée, lampe de bureau
- Cloison entre le lavabo et le lit
- Connexion wifi



Catégorie B_Moderne

Loyer mensuel CHF 550

- Chambre meublée
- Grandeur : 15 m²
- Dimensions : 5,6 m x 2,7 m
- Aménagements fixes : coin cuisine avec évier, réfrigérateur avec compartiment congélateur, armoire à miroir, penderie, trois grandes armoires à vêtements avec grand miroir, tableau blanc magnétique
- Mobilier : lit 90x200 cm, buffet ouvert, bureau avec chaise rembourrée, lampe de bureau
- Connexion wifi



Catégorie C_Standard

Loyer mensuel CHF 450

- Chambre meublée
- Grandeur : 10 m²
- Dimensions : 3,75 m x 2,7 m
- Aménagements fixes : penderie, armoire à habits, armoire de cuisine comprenant un réfrigérateur avec compartiment congélateur, petite étagère, meuble de salle de bain, lavabo avec armoire à miroir
- Mobilier : lit 90x200 cm, bureau avec chaise de bureau, lampe de bureau
- Connexion wifi



Catégorie C_Moderne

Loyer mensuel CHF 450

- Chambre meublée
- Grandeur : 10 m²
- Dimensions : 3,75 m x 2,7 m
- Aménagements fixes : coin cuisine avec évier, réfrigérateur avec compartiment congélateur, armoire à miroir, penderie, deux grandes armoires à vêtements avec grand miroir, tableau blanc magnétique
- Mobilier : lit 90x200 cm, buffet ouvert, bureau avec chaise rembourrée, lampe de bureau
- Connexion wifi



Catégorie D Standard extra*

Loyer mensuel CHF 630

- Chambre meublée avec douche et toilette
- Grandeur : 16,5 m², y compris salle de bain
- Dimensions : 5,6 m x 2,7 m
- Aménagements fixes : armoire à habits, armoire de cuisine comprenant un réfrigérateur avec compartiment congélateur, étagère, tableau blanc magnétique, grand miroir
- Mobilier : lit 90x200 cm, bureau avec chaise rembourrée, lampe de bureau
- Salle de bain attenante avec lavabo, armoire à miroir, douche et toilette
- Connexion wifi



*Il n'y a qu'un très petit nombre de chambres de cette catégorie.

Lit, matelas et literie

Les lits de la résidence sont équipés de matelas et mesurent 90x200 cm. Un duvet nordique de 160x210 cm et un oreiller de 60x100 cm peuvent être achetés à la HAFL pour CHF 200. Le linge de lit est l'affaire du/de la locataire.

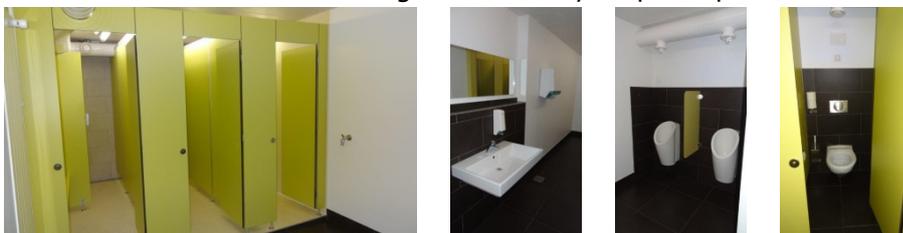
Exception : toute la literie est mise à disposition des étudiant-e-s venant de l'étranger. Un forfait unique de CHF 50 leur est facturé, à titre de location et de frais de nettoyage final.

3. Infrastructure, résidence et campus

Douches et toilettes à chaque étage

Les cabines de douches comprennent un espace pour se changer à l'avant et sont donc mixtes. Les toilettes, en revanche, sont séparées femmes/hommes.

Les douches et toilettes aux étages sont nettoyées par le personnel de la HAFL.



Cuisine et salle à manger

Une cuisine est à disposition des étudiant-e-s dans l'aile de liaison entre la résidence et l'école (Zwischentrakt). De plus, chaque locataire se voit attribuer une place dans un casier verrouillable. Chaque casier est partagé par 4 étudiant-e-s au maximum.

Les utilisateurs de la cuisine doivent apporter leurs propres casseroles, vaisselle et couverts.

Exception : les armoires que se partagent les étudiant-e-s venant de l'étranger sont équipées d'ustensiles de cuisine.

Buanderie

Un buanderie et un local pour étendre le linge est à disposition des locataires. L'utilisation de la machine à laver et du séchoir est payante.

Wifi

Vous avez accès au réseau wifi partout dans l'école et la résidence. L'administration des étudiant-e-s vous fournit les données nécessaires (nom d'utilisateur et mot de passe).

Offre de loisirs

Dans la résidence, il y a une petite paroi de grimpe, une salle de fitness et un sauna.

L'aile de liaison comprend une salle de séjour avec télévision, billard et football de table. Sur le campus, il y a également une piscine (uniquement en été), un terrain de football, un terrain de beach-volley, un panier de basket, une table de pingpong, des jeux d'échecs et de char extérieurs ainsi qu'une place pour les grillades.

Juste à côté du campus, il y a une forêt où faire son jogging ou se promener.

Bild: Campus HAFL

Parc à vélos

Il y a un parc à vélos couvert entre la résidence et le terrain de football.

Places de parc pour voitures

Le nombre de places de parc est très restreint et celles-ci sont payantes.

Le parking coûte CHF 3 par jour ou CHF 85 par semestre.

Vous attendez des invités ?

Pour les invités ayant besoin d'un hébergement pour une nuit, il y a des chambres invités, avec douche, télévision et wifi. Le prix de la nuitée est de CHF 70 pour une chambre simple et de CHF 100 pour une chambre double.



La cafétéria est ouverte de 9 h à 16 h les jours ouvrés (repas de midi servi de 11 h 45 à 13 h 30).

Pour réserver une chambre d'invité ou poser toute question à ce sujet, veuillez vous adresser à la réception de la HAFL ou écrire à office.hafl@bfh.ch.

4. Se porter candidat-e à une chambre

Il y a deux procédures différentes, selon que vous vous inscrivez AVANT ou APRÈS avoir commencé vos études.

Inscription AVANT le début des études

Si vous allez commencer des études à la BFH-HAFL, vous pouvez vous porter candidat-e à une chambre dans la résidence via notre site internet.

La demande étant sensiblement plus élevée que l'offre, l'attribution des chambres aux nouveaux étudiant-e-s de bachelor est décidée par une procédure de sélection. Des règles différentes s'appliquent pour les étudiant-e-s de master.

Procédure de sélection des étudiant-e-s de bachelor

Sont prises en considération toutes les inscriptions arrivées dans les délais. La priorité est donnée aux étudiant-e-s dont le domicile est le plus éloigné de l'école. Le critère déterminant est le temps de parcours en transports publics entre le lieu de domicile et l'école, avec arrivée à la gare d'Oberzollkofen à 7 h 45 les jours ouvrés.

Règles d'attribution des chambres aux étudiant-e-s de master

Un quota de chambres est réservé aux étudiant-e-s de master. Celles-ci sont attribuées en priorité aux étudiant-e-s venant de pays pour lesquels la Suisse exige un visa. Ensuite, les chambres restantes sont attribuées aux autres étudiant-e-s étrangers, selon le principe du « premier arrivé, premier servi ». Si le quota n'est pas entièrement utilisé, les chambres sont attribuées à des étudiant-e-s de master suisses, et enfin à des étudiant-e-s de bachelor.

Délais d'inscription pour une chambre à la résidence étudiante

- Étudiant-e-s de bachelor commençant au semestre d'automne : **15 mai**
- Étudiant-e-s de master commençant au semestre d'automne : **15 mai**
- Étudiant-e-s de master commençant au semestre de printemps : **10 décembre**

Il n'est pas possible de réserver une chambre à l'avance et l'inscription ne vous garantit pas l'obtention d'une chambre sur le campus !

Inscription APRÈS le début des études

Une fois les études commencées, les étudiant-e-s de bachelor et de master peuvent s'inscrire sur une liste d'attente.

Liste d'attente pour étudiant-e-s de bachelor

La liste est ouverte chaque année le 20 septembre (au début du semestre d'automne). Les chambres qui se libèrent sont attribuées par ordre d'inscription sur la liste.

- Pour vous inscrire : au plus tôt le 20 septembre, envoyez un courriel à roland.mathys@bfh.ch, en indiquant « Liste d'attente bachelor » dans l'objet du message.
Attention : les courriels arrivant avant le 20 septembre ne sont pas pris en considération !
- Veuillez indiquer dans votre courriel pour quelle durée vous avez besoin de la chambre et quelle catégorie de chambre vous souhaitez.

Nous essayons toujours de vous proposer une chambre de la catégorie demandée. Mais si c'est impossible, nous vous en offrons une autre. La liste d'attente « Bachelor » est fermée et remise à zéro à fin avril. Entre fin avril et le 20 septembre, les chambres qui se libèrent sont réservées aux nouveaux étudiant-e-s.

Liste d'attente pour étudiant-e-s de master

Les étudiant-e-s de master peuvent demander en tout temps à être inscrits sur la liste d'attente. Si le quota et les règles d'attribution le permettent, une chambre leur est proposée.

- Pour vous inscrire : envoyez un courriel à roland.mathys@bfh.ch, en indiquant « Liste d'attente master » dans l'objet du message.
- Veuillez indiquer dans votre courriel pour quelle durée vous avez besoin d'une chambre et quelle catégorie de chambre vous souhaitez.

Nous essayons toujours de vous proposer une chambre de la catégorie demandée. Mais si c'est impossible, nous vous en offrons une autre.

5. Entrée en jouissance / restitution de la chambre

Arrivée et remise de la chambre au locataire

La remise de la chambre se fait toujours en personne et uniquement durant les heures de bureau des jours ouvrés, soit du lundi au vendredi entre 8 h et 16 h. C'est à ce moment que le contrat de location est signé et qu'un état des lieux est établi.

Important : l'entrée en jouissance de la chambre ne pouvant avoir lieu que durant les jours ouvrés, il faut planifier votre arrivée en conséquence.

En raison du nombre limité de places de parc, nous prions nos locataires de voyager en transports publics afin de laisser les places de stationnement aux étudiant-e-s pendulaires.

Affaires que vous devez amener avec vous (ne s'applique pas aux étudiant-e-s venant de l'étranger)

- Oreiller et duvet, si vous ne voulez pas acheter le duvet nordique (160x210 cm) et l'oreiller (60x100 cm) proposés par l'école.
- Linge de lit (draps-housses, housses de duvet et d'oreillers) pour un lit de 90x200 cm,
- Ustensiles de cuisine (vaisselle, couverts, casseroles, poêles, etc.)

Restitution de la chambre et départ

Comme l'entrée en jouissance, la restitution de la chambre se fait en personne durant les heures de bureau. L'état des lieux établi est vérifié point par point, notamment les dégâts à l'infrastructure ou au mobilier. Les dégâts résultant d'une utilisation non conforme ou dépassant l'usure normale vous sont facturés.

6. Quelques informations importantes

Contrat de bail

Un contrat de bail est établi pour chaque unité d'habitation et est signé par les deux parties lors de la remise de la chambre. Il est soumis au droit du bail suisse.

Assurance

Nous recommandons à nos locataires de conclure très rapidement une assurance responsabilité civile ou de s'assurer que leur assurance actuelle couvre également l'objet loué.

Paiement du loyer

Le loyer des chambres est facturé semestriellement. La facture des six mois de loyer est envoyée durant le troisième mois et doit être payée durant le quatrième mois du semestre.

Délais de résiliation

Le contrat de bail peut être résilié en tout temps pour la fin d'un mois, moyennant un préavis d'un mois.

La fin des études, l'exmatriculation, l'interruption ou l'arrêt définitif des études entraîne la dissolution automatique du contrat. Aucune résiliation formelle n'est alors nécessaire.

Qui est votre bailleresse ?

La Haute école spécialisée bernoise, département de la HAFL.

Votre personne de contact : Roland Mathys
Responsable des logements HAFL
Länggasse 85
3052 Zollikofen

Téléphone : +41 (0)31 910 22 34

Courriel : roland.mathys@bfh.ch

7. Questions fréquentes

Ai-je le droit de détenir des animaux dans la résidence ?

Non. Il est interdit de détenir des animaux domestiques dans la résidence et même simplement d'y entrer en compagnie d'un animal.

Est-ce que mon ami-e peut rester dormir dans ma chambre ?

Oui, s'il s'agit d'un séjour de courte durée, même si la chambre n'est en principe louée qu'à une personne. L'école, en sa qualité de bailleresse, interviendra en cas de réclamations à ce sujet, s'il est constaté que les infrastructures en souffrent ou que d'autres problèmes surviennent.

Ai-je le droit de cuisiner et de manger dans ma chambre ?

Pour des raisons de sécurité, il est interdit de cuisiner dans les chambres. Il est autorisé de réchauffer des boissons ou aliments liquides ainsi que des plats préparés, dans un four à microondes par exemple. Il est aussi permis d'y manger, sous votre responsabilité de locataire.

Ai-je le droit de sous-louer ma chambre ?

Vous pouvez sous-louer votre chambre à un-e autre étudiant-e de la HAFL, sous réserve du consentement préalable de la bailleresse et pour une durée maximale de 6 mois, à condition de revenir après cette période et d'habiter dans la chambre durant encore au moins 3 mois, tout en poursuivant des études à la HAFL.

Exemple : sous-location durant un semestre d'échange à l'étranger.

Que faire si j'ai des difficultés à payer le loyer ?

Surtout, n'attendez pas de recevoir un rappel ou pire, d'être mis-e aux poursuites. Prenez contact suffisamment tôt avec la bailleresse afin de discuter de votre situation.

Puis-je proposer quelqu'un pour reprendre ma chambre ?

Non. La bailleresse décide seule de l'attribution des chambres aux nouveaux locataires.